



Versement pension alimentaire étudiant majeur handicapé percevant la PCH

Par **Cyrildu70**, le **11/02/2025** à **15:37**

Bonjour,rnrnJe suis divorcé et mon ex femme a la garde de mes 2 enfants de 17 et 14 ans, pour lesquels je verse pour chacun des 2 une pension alimentaire depuis 2018.rnrnMon fils malvoyant sera étudiant et majeur et ne vivra plus sous le toit de sa mère à la prochaine rentrée scolaire, je précise qu'il perçoit une Prestation de Compensation du Handicap (PCH), une aide financière destinée à compenser la perte d'autonomie dans la vie quotidienne et sociale.rnrnMa question est de savoir jusqu'à quel moment devrai-je continuer à verser une pension alimentaire à mon ex-épouse ?rnrnMerci.rnrnCordialement,

Par **amajuris**, le **11/02/2025** à **16:20**

bonjour,rnrnje crois qu'il faut que l'enfant majeur soit autonome financièrement pour cesser le versement de la pension alimentaire.rnrns'agit-il d'une pension alimentaire fixée par le JAF ?rnrnvoir ce lien : [pension alimentaire enfant majeur](#)rnrnsalutations